

<p><b>Date Convocation</b> 21/02/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 21/02/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>17</b> - procurations       <b>06</b> - absents               <b>04</b></p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

## **42-ITINERAIRES CYCLABLES – VENDEE VELO : CONVENTION D'ENTRETIEN ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE ET LA COMMUNE DE L'ILE D'YEU 2024-2025**

**Rapporteur : Isabelle CADOU**

Une convention d'entretien entre le département de la Vendée et la commune de l'Île d'Yeu a pour objet de définir les modalités d'entretien des itinéraires cyclables

Le projet de convention et la carte de l'itinéraire cyclable d'intérêt départemental de l'Île d'Yeu sont annexés à la présente délibération.

**Considérant** que le réseau cyclable « Vendée Vélo » à vocation touristique compte à ce jour 1 234 km

**Considérant** qu'il a un intérêt départemental mais répond également au besoin de déplacements locaux.

**Considérant** que l'entretien de ce réseau représente un enjeu important pour la sécurité et le confort des usagers et l'image de notre commune.

**Considérant** que l'entretien de ce réseau est assuré par les services municipaux dans son intégralité sur l'Île d'Yeu.

**Considérant** que le département souhaite faire évoluer les modalités de gestion de ce réseau pour une homogénéité du traitement

**Considérant** l'opportunité de signature d'une convention formalisant les modalités actuelles d'entretien du réseau d'intérêt départemental Vendée Vélo sur la commune de l'Île d'Yeu.

**Considérant** que le Département soutient financièrement l'entretien et les travaux de rénovation des secteurs en site propre

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **APPROUVE** la convention d'entretien entre le Département de la Vendée et la Commune de l'Île d'Yeu
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU